

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 3e/34-07

Service consulté
Direction des Routes et
des Transports

ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR FORME PAR LES R.D. 9 BIS ET 9 BIS III A DURMENACH

Résumé : le présent rapport a pour objet d'approuver l'acquisition par le Département du Haut-Rhin d'une propriété bâtie située à l'intersection du carrefour formé par les R.D. 9 bis et 9 bis III dans la traverse de l'agglomération de DURMENACH, pour un montant de 190 000 €, étant précisé que la commune s'est engagée à prendre en charge les frais résultant de la démolition du bâtiment.

Le Département du Haut-Rhin a été informé par la commune de DURMENACH de la mise en vente de l'immeuble situé 57 rue du Chemin de Fer, à l'intersection du carrefour entre les R.D. 9 bis et R.D. 9 bis III et appartenant à Madame Edith DANDOIS.

La démolition de ce bâtiment permettrait d'aménager et de sécuriser ce carrefour en assurant une meilleure visibilité aux piétons et aux automobilistes.

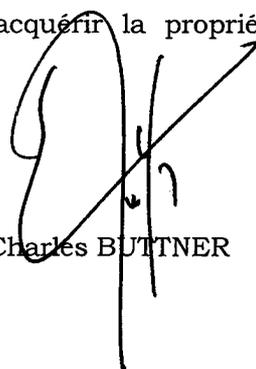
Conformément à une doctrine constante en la matière, il semble donc opportun d'acquérir cette propriété cadastrée section 3 n° 133/61 lieudit "Village" avec 7 a 65 ca, au prix de 190 000 €. Il est précisé que l'avis du Domaine établi le 26 janvier 2007 a fixé la valeur vénale à 178 650 €, avec une marge de négociation de 10 % jusqu'à 200 000 €.

En outre, un accord a été trouvé avec le propriétaire riverain (frère de Madame DANDOIS) qui se verra rétrocéder une surface maximale de 1 are située à l'arrière de la propriété et sans intérêt pour notre collectivité, au prix de 8 000 € l'are.

Pour sa part, la commune de DURMENACH s'est engagée à prendre en charge les frais de démolition du bâtiment implanté sur la propriété.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'acquérir la propriété de Madame DANDOIS au prix de 190 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER